

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

Compte de Chèques Postaux
n° 6.015 — NANTESLes Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine
de 9 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »
PARAITRA LE 19 AVRIL**PAIEMENT DES FACTURES**

Et envois d'argent par chèques postaux

Nous rappelons à nos adhérents que les factures portant la mention « Payable au Syndicat » doivent nous être réglées dans un délai maximum de quinze jours, soit par versements directs à notre caisse, soit par mandats-poste à notre ordre, soit de préférence en opérant les versements des sommes qui nous sont dues dans n'importe quel bureau de poste au crédit de notre compte de chèques postaux n° 6.015, Nantes. Coût 0 fr. 25.

Après un mois de retard nous nous réservons la faculté de faire encaisser ces factures par la poste sans autre avis, en ajoutant les frais d'encaissement qui sont assez élevés. En cas de retard plus considérable nous nous verrions obligés d'ajouter également les intérêts de retard à raison de 0 fr. 50 par cent francs et par mois.

Les observations ci-dessus relatives aux échéances de paiement des factures s'appliquent également et même tout particulièrement à celles payables chez nos agents.

En cas de paiement par chèque postal, prière de toujours indiquer *au verso du talon du mandat*, à l'endroit réservé pour la correspondance, *la nature de la marchandise payée ainsi que le numéro de la commande*.

Avis et Communications

L'Assemblée générale annuelle des membres du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure aura lieu le mercredi 16 avril 1924, à 2 h., au Siège social, 5, quai Cassard, à Nantes.

Syndicat Agricole de la Presqu'île Guérandaise

Réunion obligatoire des adhérents le dimanche 13 avril, à 9 h. du matin, salle de la Mutualité, à la Justice de Paix, à Guérande.

Commandes d'engrais.

Assurances agricoles.

Traitement des blés à l'acide sulfurique.

LA SITUATION**LES ENGRAIS**

Il nous est bien difficile de suivre pas à pas dans notre bulletin syndical qui ne paraît que tous les quinze jours, et même 4 fois par an qu'avec un intervalle de 3 semaines, ce qui est le cas aujourd'hui, les variations extraordinaires du cours de la livre anglaise, qui détermine les prix de bien des marchandises.

Nous avons, dans notre dernier bulletin, indiqué le cours de 120 fr., revenu assez promptement à 111 fr. grâce aux mesures prises par le Gouvernement. Depuis, la réaction n'a cessé de s'accroître et nous voici aujourd'hui revenus à 74.70 après 72.45, ce que nul n'aurait pu envisager au 15 mars.

Aussi la cote du nitrate de soude actuelle suivi, par voie de conséquence, marche en arrière très rapide. De 162 fr., nous sommes revenus d'un bond à 124 fr., et depuis 3 jours nous sommes à 110 fr., franco, toutes nos conditions usuelles.

Peut-être même ce prix pourrait-il être diminué sous peu. Mais à ce prix, cependant le nitrate est intéressant, et les besoins peuvent être assurés. Si cependant il nous était possible dans quelques jours de baisser encore nos prix, nos syndiqués peuvent compter que nous les en ferions profiter naturellement, mais nous ne pouvons rien préjuger sur la marche des cours.

Les retards dans les expéditions sont à peu près amortis. Cependant la gare de Nantes-Etat ne dispose pas encore suffisamment de wagons P.-O. pour les expéditions à faire sur les gares de cette dernière Compagnie, ce qui gêne nos fournisseurs.

Les livraisons d'acide sulfurique sont terminées.

Les blés commencent à grandir et les traitements ne sont plus guère faisables dans la plupart des champs. Nous avons dû annuler plusieurs commandes d'acide que le manque de tourtes vides ne permettait pas d'assurer en temps convenable. Par ailleurs on a pu se procurer des futailles en bois, qui ont servi surtout pour les livraisons dans les environs de Nantes où les cultivateurs ont pu s'approvisionner ainsi directement aux usines de notre ville.

Partout les résultats ont dépassé les espérances, et nous n'avons pas entendu parler d'accidents arrivés dans l'emploi de l'acide sulfurique, exception faite toutefois des avaries survenues aux vêtements des ouvriers faisant l'épandage avec les instruments à dos. Cependant, en général, on a été beaucoup plus satisfait de ceux-ci que des appareils à traction. Le débit de ces derniers a été trouvé généralement beaucoup trop faible, et il eût fallu, pour bien faire, passer deux fois sur les mêmes blés.

L'épandage avec appareil à dos est certainement plus lent, mais il est mieux fait, et l'homme peut proportionner l'épandage à l'intensité plus ou moins grande des mauvaises herbes, ce qu'une machine à

traction animale ne permet pas de faire en aucun cas.

Les traitements ont été, cette année, assez généraux et nombreux partout pour que nous puissions prévoir une modification profonde désormais dans la culture des céréales, qui peut et même doit revenir très largement rémunératrice pour le plus grand avantage des producteurs et des consommateurs.

Les nouvelles mesures fiscales

La loi du 22 mars 1924 contient diverses dispositions importantes en matière agricole :

Signalons tout d'abord, au sujet de l'impôt cédulaire sur les bénéfices agricoles, les profondes modifications apportées à la législation existante par l'art. 5 de la loi du 22 mars.

Jusqu'ici il appartenait à l'Administration des Contributions directes d'imposer sans que le contribuable fût tenu d'aucune déclaration, et la taxe était établie au nom de l'exploitant.

Désormais, le propriétaire est tenu de fournir à l'Administration tous les éléments de l'imposition ; si non l'impôt sera établi à son nom (art. 5, 2° §).

En outre, en cas de bail à $\frac{1}{2}$ fruits, la taxe sera établie séparément, $\frac{1}{2}$ pour le propriétaire, $\frac{1}{2}$ pour le métayer ; ce dernier aura droit à l'abattement de 1.500 fr. non imposables et aux réductions pour charges de famille sur sa part. Le propriétaire au contraire n'aura droit qu'à un seul abattement de 1.500 fr. sur l'ensemble de ses propriétés.

Voici, au surplus, le texte formel de la loi :

Art. 5. — Le deuxième alinéa de l'article 19 de la loi du 31 juillet 1917, complété par l'article 13 de la loi du 30 juin 1923, est remplacé par les dispositions suivantes :

« Dans le cas de bail à portions de fruits, le bailleur et le métayer sont personnellement imposés pour la part de revenu imposable revenant à chacun d'eux proportionnellement à leur participation dans les produits. A chaque renouvellement ou modification de bail, le bailleur est tenu de faire connaître à l'Administration des contributions directes, dans les délais fixés pour l'enregistrement du bail, la part proportionnelle de chacun. L'abattement ne joue pour le bailleur que sur l'ensemble de ses propriétés.

» En tout état de cause, qu'il s'agisse de bail à ferme ou de colonats partiaires, les propriétaires sont tenus de remettre au contrôleur des contributions directes, à chaque renouvellement de bail ou à chaque modification dans la consistance des exploitations, dans les délais prévus pour l'enregistrement des baux, une déclaration indiquant pour chaque exploitation séparément la contenance et le revenu cadastral de toutes les parcelles rattachées à cette exploitation classées par nature de culture. S'il s'agit de marchés de terre, la déclaration devra indiquer le nom de l'amodiateur.

» A défaut de déclaration, l'impôt est établi au nom du propriétaire. »

Mentionnons en second lieu la révision exceptionnelle immédiate des évaluations foncières des propriétés bâties et non bâties dont les résultats seront appliqués à l'assiette de l'impôt à partir du 1^{er} janvier 1926.

Pour les propriétés bâties le propriétaire de maisons louées en tout ou en partie doit, avant le 1^{er} juillet prochain, fournir une déclaration indiquant les noms des locataires et le montant de leur loyer, sous peine d'amende. (Ce qui facilitera singulièrement pour l'Administration son travail de révision).

Pour les propriétés non bâties, la révision exceptionnelle sera limitée à la révision du tarif des évaluations des valeurs locatives des terres, prés, vignes, etc..., dans chaque commune. On ne touchera ni à la répartition des terres en 1^{re}, 2^e, 3^e classes, ni aux natures de culture telles que le cadastre les indique ! Toutes les erreurs dont fourmillent nos matrices cadastrales et qui n'ont pas été corrigées en 1909-1910 seront maintenues au moins temporairement, jusqu'à une révision normale et complète. Jusque là les désignations erronées du cadastre continueront à servir de base à l'impôt foncier et à l'impôt sur les bénéfices agricoles avec une injustice d'autant plus grande que les évaluations des valeurs locatives de chaque classe de culture auront été majorées davantage à la révision exceptionnelle qui va être faite de suite.

Nous appelons sur ce point toute l'attention des maires et des classificateurs appelés à prendre part au prochain travail de révision.

L. L.

Mais de semences

Nous cotons pour livrable en disponible :

Mais blanc des Landes.....	130 »
Les 100 kilos logés sur wagon	
Châteaubriant	
Mais Ruffec.....	155 »
» jaune des Landes.....	135 »
» blanc des Landes.....	135 »
» Plata.....	120 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.	
Livraison en sacs de 75 kilogrammes.	

Courroies à bœufs et amblets

Nous tenons toujours à la disposition de nos adhérents des courroies d'attelage pour bœufs et vaches. Ces courroies en peau de buffle sortent d'une fabrique qui en a la spécialité depuis de longues années. Nous les recommandons tout spécialement. Les prix varient naturellement suivant les poids, c'est-à-dire en proportion des épaisseurs et des longueurs des courroies.

Nous avons également des amblets de la même fabrication pour joug à bœufs, soit pour charrettes, soit pour couples.

**SULFATE DE CUIVRE
BOUILLIE AZUR
SOUFRE SUBLIME**

Nous revenons à des prix plus doux :
Sulfate de cuivre..... 200 »
Bouillie Azur..... 190 »
Soufre sublimé..... 95 »
Conditions d'usage.

Crésyl

Nous pouvons procurer à nos adhérents les produits suivants, excellents pour la destruction des insectes et pour la désinfection des étables, des écuries et des poulaillers.
Crésyl Henry, en bidons de 1 litre 5 fr.
Crésylol, en bouteilles de 1 litre... 4.50
Marchandises à prendre à nos bureaux, 5, quai Cassard.

En vente aux bureaux du Syndicat Ouvrage de MM. André GOUIN et P. ANDOUARD.

L'Elevage intensif des Veaux et Porcs
4 fr. 50 l'Exemplaire

FIÈVRE APHTEUSE

Vous sollicitez l'exposé des connaissances actuelles sur la prévention et le traitement de la fièvre aphteuse ? Voici de quelle façon les données nouvelles sur cette affection peuvent être résumées :

1° Dans une région où sévit la fièvre aphteuse, prendre tout d'abord les précautions d'usage, bien entendu, pour éviter l'apport de la fièvre aphteuse dans toute exploitation indemne.

2° Si la maladie apparaît dans l'exploitation, faire de la prévention sur les animaux non atteints, par ce que l'on appelle l'hémiothérapie, laquelle consiste :

a) A rechercher dans les régions d'alentour une exploitation contenant des animaux guéris de la *maladie naturelle* depuis quelques jours au moins et jusqu'à 3 ou 4 semaines ;

b) Les saigner aseptiquement, au trocart, de 2 à 3 litres suivant la taille ; — recevoir le sang de préférence dans des flacons de 1 litre, stériles ou tout au moins très soigneusement nettoyés, contenant de 5 à 6 grammes de citrate de soude en solution dans 50 centimètres cubes d'eau. Agiter pour mélange, le sang doit rester incoagulable ;

c) Utiliser aussitôt ce sang d'animal récemment guéri en l'injectant sous la peau de sujets contaminés, mais encore indemnes, à la dose de 300 à 400 centimètres cubes, en deux ou trois points, suivant la taille des sujets adultes (en principe 100 centimètres cubes pour 100 kilogr. de poids vif). Le plus ordinairement, cette injection les empêche de contracter la fièvre aphteuse pendant quelques semaines, c'est-à-dire pendant le temps nécessaire pour que l'épizootie soit passée ;

d) La même injection de sang d'animaux guéris, — à des malades, — diminue la gravité possible de l'affection, raccourcit la durée de la convalescence, évite les complications et la mortalité.

Il faut naturellement trouver des possesseurs d'animaux guéris qui se prêtent aux prélèvements nécessaires de sang. Ces prélèvements peuvent être faits dans les conditions sus-indiquées par tous les vétérinaires.

A défaut de pouvoir faire de l'hémiothérapie, si l'on n'a pas d'animaux guéris à la disposition, on peut et il est indiqué de faire l'aphtisation des sujets simplement contaminés dans l'exploitation envahie :

a) Saigner un *malade en début de maladie*, dans les mêmes conditions que celles ci-dessus indiquées, mais seulement de la quantité nécessaire pour aphtiser l'effectif des animaux contaminés ;

b) Injecter sous la peau ou dans les veines des contaminés, non fiévreux, 5 à 10 centimètres cubes de sang aphteux, en un seul point.

Ces sujets prennent de cette façon une maladie toujours plus bénigne que la maladie naturelle, et tous en même temps. La durée de l'enzootie d'étable est raccourcie et les pertes toujours moindres.

(Agriculture Pratique).

A l'Académie d'Agriculture

Une nouvelle maladie de la vigne

M. Viala, qui préside actuellement l'Académie d'Agriculture, a fait, à la dernière séance de cette Compagnie, une très intéressante communication sur une nouvelle maladie de la vigne, le *court-noué*, qui est une sorte de dégénérescence du cep, qu'on est obligé assez rapidement d'arracher. Heureusement, cette maladie ne semble pas se communiquer d'un plant à ses voisins.

Le *court-noué*, après avoir pris un certain développement dans les régions viticoles du Midi, s'étend aujourd'hui dans les régions centrale et est de la France. On l'a signalé récemment en Bourgogne.

Les divers remèdes essayés contre la maladie n'ont pas jusqu'ici donné de résultats satisfaisants. Ajoutons enfin que les plants atteints sont assez peu nombreux, et que la maladie ne met pas en péril nos grands vignobles.

L'Académie a ensuite entendu une remarquable étude de M. Barois, ancien directeur du Domaine égyptien, sur les irrigations en Afrique Occidentale française, où les eaux sont abondantes et pourraient rendre les plus grands services aux cultures équatoriales, comme celle du coton, si elles étaient distribuées, en partie au moins, par de grands lacs de retenue, comme on en a créés aux Etats-Unis, et qui sont faciles à établir dans les régions montagneuses de notre grande colonie.

C.-M. SAVARIT.

La Révision des Valeurs Cadastreuses en 1925

Les lois que le Parlement est en train de voter et qui ont une si heureuse influence sur le change aujourd'hui, demain par conséquent sur la cherté de la vie, contiennent une modification importante sur laquelle l'attention n'a pas été suffisamment attirée.

Il s'agit des nouvelles évaluations cadastrales auxquelles l'Administration doit procéder en 1925 pour établir la base des différents impôts en 1926.

Selon la façon dont elle sera faite, cette opération peut être dangereuse pour les agriculteurs en ce qui concerne l'impôt d'Etat ; mais elle a une autre portée qu'il faut qu'on signale dès maintenant pour que les intéressés s'en préoccupent auprès de leur Conseil municipal et de leur Conseil général.

L'intention de l'Administration est de frapper d'un coefficient tous les revenus cadastraux établis lors de la dernière révision, avant guerre par conséquent. Nous sommes d'accord que la valeur du franc n'étant plus la même, l'établissement d'un coefficient peut rétablir la correspondance du revenu cadastral avec la réalité, c'est ce qu'on a déjà fait pour le bénéfice agricole, et nous espérons que l'Administration ne cumulera pas les deux coefficients. Mais le revenu cadastral inscrit à la matrice sert de base à toute une catégorie de nos impôts, il est donc nécessaire de réfléchir d'avance aux conséquences pour éviter des inégalités ou des charges exagérées pour quelques-uns.

Si, en effet, les Conseils municipaux et les Conseils généraux ne modifient pas leurs centimes, ces centimes s'appliquant à un revenu cadastral deux ou trois fois plus élevé, produiront deux ou trois fois plus de rentrées, ce qui pourrait tenter bien des administrateurs heureux de l'aubaine. Mais la charge des impôts des départements et des communes, déjà si élevés dans la période d'après-guerre, plus écrasants que les impôts de l'Etat, se trouvera augmentée dans la même proportion, sans que le Parlement l'ait voulu. Il y a plus, un autre danger se présente. Si le même coefficient n'est pas appliqué à la propriété bâtie qu'à la non bâtie, il en résultera une inégalité choquante entre les propriétés rurales et les propriétés urbaines, et, connaissant la mentalité de la Direction générale des Contributions directes, on peut se demander si ce n'est pas le but qu'elle poursuit en demandant par la loi l'autorisation de modifier les revenus cadastraux.

Tout le monde comprendra, en effet, que

si l'on augmente par un coefficient les revenus cadastraux des propriétés non bâties, et que ceux des bâties soient frappés d'un coefficient moindre, l'impôt qui résultera des premiers sera plus élevé proportionnellement que l'impôt qui résultera des seconds, mais l'inégalité sera aggravée du chef que les impôts départementaux et communaux sont répartis entre les diverses communes d'un département au prorata des valeurs relatives de la matrice cadastrale. On conçoit donc l'utilité, surtout pour les milieux ruraux, de suivre d'abord de très près le travail qui sera effectué par l'Administration des contributions directes et de veiller ensuite à ce que les administrateurs des départements et des communes tiennent compte de la modification des bases pour modifier les taux de perception.

P. DE MONICAULT.

(Agriculture Pratique).

La production industrielle de l'azote

Pour accroître sa production de telle sorte qu'elle puisse suffire largement aux besoins du pays notre agriculture doit avoir à sa disposition les engrais phosphatés, les engrais potassiques et les engrais azotés. Les phosphates français et surtout ceux de nos colonies du nord de l'Afrique, Algérie, Tunisie, Maroc, nous assurent des réserves illimitées. Il en est de même pour la potasse, les mines d'Alsace étant regardées comme les plus riches du monde.

Notre situation n'est malheureusement pas la même en ce qui concerne l'azote. Nous sommes obligés de demander à l'étranger la plus grande partie de nos engrais azotés. L'année qui a précédé la guerre, en 1913, nous avons employé 49.600 tonnes d'azote provenant du nitrate de soude, 19.200 tonnes provenant du sulfate d'ammoniaque, 2.500 tonnes provenant des produits synthétiques (cyanamide et nitrate de chaux), soit un total de 71.300 tonnes. Nous n'avions produit que 18 pour cent de cet azote ; 82 pour cent provenant de l'étranger.

Pendant la même année 1913 l'agriculture allemande a employé sur des surfaces cultivées sensiblement égales aux nôtres 207.000 tonnes d'azote, soit une quantité trois fois plus grande que l'agriculture française. Il n'est pas douteux que pour accroître nos rendements nous devons employer autant d'azote qu'on le fait en Allemagne. Il n'est pas moins évident que nous avons intérêt à fabriquer nous-mêmes cet engrais et à nous affranchir du lourd tribut que nous payons de ce chef à l'étranger. C'est au bas mot 300 millions de francs que cela nous coûte chaque année.

Et nous ne nous plaçons ici que sur le terrain agricole, mais l'industrie des produits azotés est liée étroitement à la défense nationale puisque ces produits constituent les matières premières nécessaires à la fabrication des poudres et de la plupart des explosifs. L'Allemagne qui importait comme nous presque tout son azote, s'est affranchie de cette nécessité depuis la guerre. Elle ne cesse de développer cette fabrication ; les usines allemandes ont actuellement une capacité de production de 500.000 tonnes par an.

L'ammoniaque synthétique peut nous fournir tout l'azote dont nous avons besoin. Au lendemain de l'armistice le ministre de la Guerre a traité avec la société badoise pour une option sur la licence du procédé Haber-Bosch, avec l'intention déclarée d'en rétrocéder l'exploitation à un groupe d'industriels. Une décision du conseil des ministres a ultérieurement levé cette option et un projet de loi pour la licence d'exploitation a été déposé le 22 juin 1920. Ce projet renvoyé de la Chambre au Sénat et du Sénat à la Chambre est toujours à l'état de projet. Nous avons là un des plus beaux exemples de la lenteur inhérente à ce que Charles Maurras a appelé le char mérovingien de la démocratie.

En dernier lieu le Sénat, dans la séance du 4 mars, vient de rejeter le projet voté par la Chambre. Il a décidé de confier l'usine que l'on se propose de créer à Toulouse à un office qui fabriquerait l'ammoniaque synthétique sous le contrôle de l'Etat. Vainement M. Dominique Delahaye

a fait observer que l'on allait créer ainsi un nouveau monopole d'Etat. Un autre sénateur, M. Louis Michel, n'a pas été plus écouté quand il a dit : « Nous avons eu déjà un office des engrais qui recevait de l'Allemagne la tonne de sulfate d'ammoniaque à 40 francs et la revendait 90 francs à l'agriculture. Voilà le résultat des offices ! En France, l'azote coûte 8 francs le kilo ; en Allemagne il coûte 2 francs. Je vous dirai : allez vite fabriquer de l'azote, mais méfiez-vous des offices. »

Nous en sommes là. En attendant qu'il plaise à nos parlementaires de se mettre d'accord, nous envoyons chaque année à l'étranger plus de 300 millions pour nous procurer les engrais azotés que nous pourrions fabriquer en France.

Nous les produirions déjà si l'Etat ne s'en était pas mêlé, s'il n'avait pas paralysé l'industrie privée par la menace d'une concurrence ruineuse. Il existe en effet un procédé français supérieur à celui qui est appliqué en Allemagne, le procédé Claude et Casale. Au dire des techniciens le procédé français permettrait à notre industrie de produire tout l'azote nécessaire tant à l'agriculture qu'à la défense nationale.

Jules DAVOST.

Revue Technique de Zootechnie

Etude du Herd-Book Normand (SUITE)

Nous ne saurions manquer de nous élever à cette occasion contre la pratique routinière, qui veut que bien souvent les taureaux soient sacrifiés sans autre raison que celle d'avoir atteint un âge déterminé. La plupart du temps, cette limite est très courte et il est alors impossible de savoir, avant le départ du reproducteur, la qualité de ses produits.

Quelle différence avec les méthodes d'élevage pratiquées en Hollande ! Nous y avons vu, il y a quelques mois, embarquer un taureau de neuf ans pour le Mexique, où son nouveau propriétaire n'avait certainement pas l'intention de le livrer aussitôt à la boucherie ; le Herd-Book Frieson conserve à la place d'honneur la généalogie et les photographies de deux ou trois taureaux, qui ont été conservés en parfait état jusqu'à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans. Evidemment une nourriture spéciale, des soins et surtout un exercice journaliers sont nécessaires, mais il est impossible de nier l'influence que peut avoir sur une race entière un reproducteur excellent, qui, utilisé pendant le maximum de temps, fait véritablement fonction d'améliorateur.

Le bref exposé que nous venons de faire en rappelant les notions indispensables sur l'hérédité ne saurait être développé plus longuement, sans devenir fastidieux et inutile ; il constitue la base scientifique des livres généalogiques et sa place était malgré tout marquée en tête d'une étude ayant pour but d'expliquer aussi précisément que possible l'organisation et le fonctionnement de l'un de nos Herd-Books les plus importants : celui de la race normande, qui exerce son influence sur un nombre déjà respectable de milliers d'animaux.

L'étude détaillée d'une telle question peut rendre service d'abord à tous ceux qui peuvent avoir l'occasion d'élever ou d'acheter du bétail inscrit, en second lieu aux dirigeants ou créateurs d'organismes similaires ; elle démontrera, enfin, que si les éleveurs français n'ont fait que suivre dans cette voie un exemple donné depuis longtemps par l'étranger, la volonté d'arriver à des résultats est manifeste et que les plus beaux espoirs sont maintenant permis.

Mais avant de pénétrer dans les services du Herd-Book Normand, il ne sera pas déplacé de dire d'abord quelques mots de la race elle-même, car malgré son expansion, et peut-être même à cause de cela, la connaissance de ses caractères n'est pas aussi répandue qu'il serait désirable.

Les éleveurs normands tendent depuis la guerre vers une unification générale du type, sur le modèle préconisé par le Herd-Book, et qui, décrit dans le standard adopté par son règlement d'organisation technique, est tout simplement celui de l'ancienne variété cotentine.

Autrefois et jusqu'à la guerre, diverses sous-races existaient en Normandie dont

les traités de zootechnie font largement mention. C'étaient : l'augeronne, la cauchoise, la brayonne, la viroise, l'avrancheoise, etc... A l'heure actuelle, le type contentin prévaut de plus en plus, parce qu'imposé en quelque sorte par le Herd-Book de la race.

Une preuve frappante en a été fournie au dernier concours spécial de la race bovine normande : parmi les animaux présentés, 66 % étaient inscrits au livre généalogique, alors qu'au concours spécial de 1922, cette proportion de 51,6 % et en 1921 seulement de 31,5 %. Or, le concours de 1923 avait lieu dans le département de la Seine-Inférieure, où jusqu'à la guerre avaient existé des livres généalogiques locaux pour la variété du pays de Caux et celle du pays de Bray ; il y a lieu en outre de remarquer que 54 % des exposants étaient du département. Ces chiffres montrent les progrès réalisés dans la voie de l'unité de type.

Celui-ci se reconnaît à quelques caractères qu'il est assez difficile d'exposer, car le coup d'œil et l'examen d'un grand nombre d'animaux sont seuls capables de permettre une décision rapide et certaine. Nous allons essayer cependant de les résumer aussi clairement et rapidement que possible. Tout d'abord et avant tout intervient la question de robe.

Pour bien comprendre celle de la race normande, il faut supposer que le fond du pelage étant blanc, des taches ont été fixées sur celui-ci, plus ou moins grandes ou plus ou moins multipliées, et dont la nuance peut être d'un blond plus ou moins clair ou d'un brun plus ou moins foncé. Dans ces taches de couleur doivent apparaître des rayures ou des stries noires : c'est ce qu'on appelle les bringures. Par extension, le mot bringé est adopté en Normandie pour désigner la couleur foncée et on dira d'une bête qu'elle est plus ou moins bringée et non pas plus ou moins brune. Par ailleurs, un mot très spécial est employé pour la couleur blanche : c'est le terme caille. La désignation d'une robe normande se fait alors assez facilement par l'emploi conjugué des trois termes : bringe, caille et blond en les plaçant respectivement dans leur ordre d'importance.

C'est ainsi que les robes bringe caille blond, caille blond bringe ou bringe blond légèrement caille parleront très clairement à un connaisseur. L'essentiel aujourd'hui est de toujours rechercher les bringures, qui sont comme la marque de fabrique de la race normande. L'expression de « race bovine à trois couleurs » est employée dans bien des pays étrangers pour désigner la normande et le maintien de ce signe très caractéristique ne peut être que de plus en plus avantageux, encore qu'il ne faille pas tomber dans l'excès en ne recherchant que des bêtes très foncées et pour lesquelles la robe est dite : « brûlée ».

J. BRAJEUX,
Ingénieur agronome,
Inspecteur du Herd-Book Normand.

(A suivre).

(Bulletin de la Société des Agriculteurs de France).

LES RÉCOLTES CÉRÉALES

Quelques jours de temps plus doux ont facilité la mouture des blés qui semblent assez bien partis, quoique nous éprouvions encore des sautes de vents de Nord et d'Est plutôt violents et froids. La température a été dans l'ensemble favorable aux récoltes en terre pendant le mois de mars.

Les traitements à l'acide sulfurique sont à peu près terminés partout. Malheureusement ils n'auront été, encore cette année, que des traitements d'essai, malgré l'empressement que de partout on a montré à utiliser les enseignements que nous avons cherché à vulgariser à la suite des expériences de M. Rabaté, le savant et dévoué inspecteur général de l'agriculture que l'on ne saurait trop féliciter du résultat de ses patientes recherches.

Il a dû certainement être traité en Loire-Inférieure quelques milliers d'hectares, si nous en jugeons par les instruments que nous avons procurés nous-mêmes et ceux qui ont pu être achetés directement ou

en dehors de nous, ainsi que par les quantités d'acide sulfurique livrées par les usines de Nantes. Nous pourrions peut-être un peu plus tard fournir à ce sujet quelques précisions. Pour le moment nous nous contenterons de constater que partout les cultivateurs ont été émerveillés des résultats qu'ils ont obtenus dans le nettoyage de leurs champs. Nous espérons bien que lorsque nous arriverons au temps de la moisson, ces résultats seront encore beaucoup plus satisfaisants par l'amélioration obtenue dans les rendements.

Les prix extrêmes que nous avons signalés dans notre dernier bulletin, n'ont pas tenu bien longtemps. La dégringolade a suivi celle de la livre, et aujourd'hui nos blés indigènes seraient difficilement réalisables à plus de 88 ou 89 fr. les 100 k. rendus dans les usines. Le commerce offrait au début de la semaine des blés Plata à 74 fr., caf, ce qui les mettait avec les droits de douane et les frais de déchargement et transport aux environs de 84 à 85 fr. les 100 k. rendus dans les minoteries de notre région.

Toutes les autres céréales fléchissent également. La demande est du reste, sinon nulle, tout au moins très calme.

Les sons seuls maintiennent encore leurs prix élevés de 65 à 66 fr. Mais à livrer sur mai à août, on aurait vendeurs à 45 ou 46 fr. L'époque de grande consommation sera alors passée.

VINS

La consommation ne semble pas faiblir et les sorties aussi bien des celliers des récoltants que des magasins du commerce se maintiennent très régulières.

Les prix de nos vins de pays sont toujours fermes et même plutôt en hausse, ce qui n'a rien d'étonnant, car les bons celliers commencent à se faire rares, et les viticulteurs ne voient aucune raison de céder leurs stocks avec empressement, car nous avons encore six grands mois de consommation devant nous.

OFFRES ET DEMANDES

Prix des insertions : 1.50. (3 lignes maximum).

OFFRES

38. — A vendre : 1° Bel omnibus Capucine ; 2° 3.000 bouteilles de 4.995 Seibel et plusieurs centaines de 22 A, 5.061, etc...

39. — A vendre appareil à sulfater à bât, marque Vermorel. Très bon état.

40. — A vendre d'occasion, un concasseur à grains. Bon état.

41. — A vendre : Boutures Gaillard Girerd 157, issues d'origine, gros et bon producteur.

42. — A louer à prix d'argent et pour la Toussaint 1924, une ferme de 10 à 15 hectares, sise à Couéron.

43. — A louer à moitié fruits, ferme de 25 hectares, situé près de Guérande, (29 septembre 1924).

44. — A vendre 2 lapins mâles, « Géants Russes », magnifiques sujets. Prix modéré.

45. — A vendre d'occasion un râtelier fane, marque « Imperator ».

46. — A louer pour la Toussaint 1924 et à prix d'argent, une ferme de 18 hectares (terre, prés, vignes), sise en Maine-et-Loire (environs d'Anenis).

47. — A vendre : Jument 13 ans, 1 m. 60, trotant et tirant bien. Prix 1.300 fr.

48. — A vendre, superbes géants Normands, Flandres, Angoras, au sevrage. Prix modérés.

49. — A vendre, appareil à sulfater à bât, système Cazaubon, état neuf, fonctionnement garanti.

50. — A vendre pour excès de nombre, très bon chien de chasse, 2 ans, parfaite origine.

51. — A louer à ½ fruits, pour le 29 septembre 1924, une ferme de 27 hectares, sise à Nozay.

52. — A vendre, coupé, victoria, billard.

DEMANDES

17. — On demande un jardinier sachant soigner un cheval.

18. — On demande célibataire ou ménage à toutes mains.

19. — On demande pour la campagne un homme à toutes mains.

20. — On demande ménage pour exploiter, au compte du propriétaire, une ferme sise commune de Couéron.

21. — On demande pour ville du département, un ménage : l'homme jardinier et à toutes mains, femme basse-cour (3 vaches).

22. — On demande un vigneron marié, sachant soigner les chevaux. Femme non occupée.

23. — On désire acheter une vache fraîche de lait ou prête à vêler et ayant travaillé.

24. — On demande un ménage d'un certain âge pour cure campagne. Mari s'occupant d'une petite culture et de vaches. Femme intérieur.

25. — On demande ménage vigneron, même avec enfants en âge de travailler, femme occupée 3 heures par jour.

26. — On demande pour environs de Candé (Maine-et-Loire), un ménage à toutes mains, l'homme sachant soigner et conduire cheval et auto.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 4 avril.

	PRIX DES 100 KILOS	
Froment.....	1923	90 à 92
Seigle.....	»	77 à 78
Avoine.....	»	74 à 75
Orge.....	»	78 à 80
Sarrasin.....	»	88 à 90
Son.....	»	64 à 65
Fèves.....	»	» à »
Farine.....		126 à 127

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	80 » à 85 »
Paille — — — — —	75 » à 80 »
Foin, les 500 k. en ville	100 » à 110 »
Paille — — — — —	100 » à 110 »

VINS

Muscadet 1 ^{er} choix, nu, 1923...	500 à 530
Muscadet 2 ^o choix, nu, 1923...	460 à 480
Gros-plant 1 ^{er} choix, nu, 1923...	220 à 250
Gros-plant 2 ^o choix, nu, 1923...	180 à 200

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 3 avril.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœufs.....	978	978	4,74	3,75	3,35
Vaches.....	518	518	4,74	3,70	3,25
Taureaux.....	185	185	4,32	3,50	3,40
Veaux.....	1.160	1.128	6,42	4,80	3,80
Moutons.....	7.723	7.723	6,20	5,20	4,80
Porcs.....	2.635	2.602	6,20	5,90	5,50

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

Blanc, 72 % huile.....	350 »
Blanc, 64 ou 60 % huile.....	340 »
Bleu pâle.....	315 »
Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour ½ caisse de 70 k. environ.	

Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 500 grammes.

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en barres... 345 »

Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.

Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceau 347 »

HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	83 »
l'estagnon de 5 k.....	45 »
Huile de table extra douce La Délicate, l'estagnon de 10 k.....	66 »
l'estagnon de 5 k.....	34 »
Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	76 »
Huile de table La Cardinale, l'estagnon de 10 k.....	63 »
Franco toutes gares ou pris à Nantes.	

Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche.....	75 »
Chaux menue, ou sendre de chaux.....	35 »
Chaux agricole, mélangée.....	72 »
Chaux blutée livrée en sacs de 35 kilos.....	85 »

Sacs facturés, mais repris même prix. Les 1.000 kilos sur wagon départ Poids de l'hectolitre de grosse chaux. 92 à 95 kilos. Pureté : 90 % de chaux pure.

Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

57 fr. le mètre cube, franco gares Vendée, grands réseaux.

58 fr. le mètre cube franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Sud de la Loire.

60 fr. le mètre cube franco toutes gares Loire-Inférieure, grands réseaux, Nord de la Loire.

Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail

pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procurons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin même pour 24 heures.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevons d'eux seront exécutées aux cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts, sauf indication formelle et contraire de leur part.

Riz Saïgon importation n° 2 type Java.....	147 »
Brisures de riz 1 et 2.....	manq.
Brisures de riz Cargo, sacs de 100 k.....	manq.
Farine basse de riz (sacs de 75 k.).....	72 »
Remouillage de fèves (sacs de 75 k.).....	82 »
Manioc en cossettes (sacs de 60 k.).....	manq.
Manioc en farine (sacs de 80 k.).....	manq.

Pour porcelets.

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE ET DIVERS

Coprah en pains.....	96 »
Arachides Rufisque extra blanc.....	manque
Arachides Rufisque courant (sacs de 80 k.).....	90 »
Palmiste en farine (sacs de 80 k.).....	manque

Les 100 kilos logés wagon Nantes ou en magasin

Issues de riz en sacs de 100 k... 60 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Gluten de maïs.....	80 »
Farine grasse de maïs PRIMA.....	123 »
Granulé condensé pour volailles.....	78 »
Farine de viande.....	115 »
Poudre d'os alimentaire.....	63 »
Farine d'os alimentaire.....	73 »

Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou.

Aliment mélassé l' « Intensif »..... 50 »

Son mélassé..... 65 »

Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Avoine grise de pays.....	85 »
Avoine bigarrée.....	sauf manque
Blé noir.....	94 50
Orge d'Algérie.....	76 50

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes

PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

Mélasse Say, 80 % mélasse, logée en sacs de 75 kilos, les 100 kilos.....	51 »
Son mélassé Say, 50 % mélasse, logé en sacs de 50 kilos, les 100 kilos.....	60 »
Paille Say, 50 % mélasse, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos.....	43 »
Dosages en mélasse garantis sur facture.	

Sur wagon départ Paris et Pont-d'Ardres

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

VIGNES AMERICAINES



C'est aux Pépinières Girault que nous devons nos plus belles grappes.

Les plus beaux plants de vigne, meilleur marché que partout ailleurs, authenticité et sélection garanties.

Etabl^s Eugène GIRAULT o. s

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

Jaunay-Clan (Vienne) ↔ Téléph. N° 3 et 0.75

Exposition N° Paris 1911 : 1^{er} Prix, Médaille d'Or
Hors Concours -- Membre du Jury

60 HECTARES VIGNOBLES & PÉPINIÈRES

Plants greffés des meilleures variétés

Producteurs directs recommandés - Vastes Champs de Pieds-Mères - Champs d'expériences

Catalogue prix-courant sur demande

La Maison accepterait Représentant sérieux

VIGNES

J. FOULONNEAU, viticulteur à Saint-Christophe-la-Couperie (M.-et-L.)

Plants greffés, extra beaux, de toutes les variétés de l'Ouest et des meilleurs Hybrides. Racines producteurs directs. Hybrides nouveaux.

Boutures greffables. Arbres fruitiers.

Toutes garanties d'authenticité et références demandées par les Acheteurs.

Poteaux en Pierre pour Vignes, sur fil de fer. — Franco gares. Prix-courant franco sur demande.

Assurances Agricoles

J. DURAND-GASSELLIN

3, rue Boileau - NANTES

L'UNION

C^{ie} d'assurances contre l'incendie

ZURICH

C^{ie} d'assurances contre les accidents

Agents dans tous les cantons

SACS LA TEXTILE FRANÇAISE

3, Rue du Calvaire - NANTES (Tél. 20.55)

Ateliers et Entrepôts, 28 à 34, rue Henri Cochand

A actuellement à la vente, des lots très importants de SACS NEUFS et D'OCCASION pour GRAINS FARINE, POMMES DE TERRE, OIGNONS, MARRONS, etc

Livraison immédiate - Prix sans concurrence

TOILES, FILS, FICELLES, BACHES

Si le prix de:

30 FR
A L'HECTARE
POUR VOTRE

AZOTE

VOUS CONVIENT

essayez

NITRAGINE

Demandez-nous les Copies de Lettres des Cultivateurs qui l'ont déjà employée.

281, Rue Saint-Honoré, Paris R. C. 212.236 Seine

FABRIQUE DE BOUCHONS

Les meilleures qualités au meilleur prix
SPÉCIALITÉ DE BOUCHONS SURFINS ET EXTRAS
Marquage gratuit au nom de MM. les Propriétaires

BOUCHEUSES et RINCEUSES

Tout l'article de caves chez

E. PILLORGET - NANTES -
Compto Postal. 5640 — Tél. 15.86

Nous engageons les Agriculteurs et Viticulteurs à s'assurer contre les accidents du travail pour leur personnel salarié et les personnes de leur famille (loi du 15 décembre 1922), et contre tous accidents causés par leurs bestiaux, chevaux et voitures, à la

C^{ie} d'ASSURANCES GÉNÉRALES

REPRÉSENTÉE

à NANTES, 1, rue Affre, par

MM. L. FEILDEL et H. DEVORSINE

à ANGENIS et canton

de CHAMPTOCEAUX par

M. JUTEAU

VIE - INCENDIE - RENTES VIAGÈRES et ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

Une découverte scientifique

encore peu connue

Pourquoi si vous n'êtes pas entièrement satisfait du traitement que vous suivez et trouvez que vous ne guérissez pas assez vite, si vous n'êtes pas certain que c'est la meilleure, la plus scientifique des méthodes que vous utilisez pour vos rhumatismes, votre sciatique ou vos affections arthritiques, ne vous adressez-vous pas à un spécialiste ayant acquis une expérience considérable de ces maladies qu'il traite d'un bout de l'année à l'autre en appliquant le meilleur traitement que nécessite chaque cas et qui vous offre la plus grande chance de résultats.

De nombreuses guérisons de cas difficiles ont été publiées ici avec noms et adresses qui ne présentent qu'une infime partie des bons résultats obtenus journellement. Le traitement est sans douleur et n'entrave en rien les occupations des malades.

4, rue Dobrée, NANTES, 4, rue Dobrée seul cabinet traitant exclusivement le Rhumatisme. Tous les jours consultation de 9 heures à midi, de 2 heures à 5 heures.

TAUPANOSE DÉTRUIT RADICALEMENT
LA TAUPANOSE offre le moyen le plus simple, le plus efficace, le plus économique de détruire les TAUPES. Seul produit essai sans destruction d'objets et complète, pouvant être employé en tout temps et en tout lieu. Emploi très facile, sans danger et à la portée de tout le monde (NOTER FRANCO).
Un seul flacon suffit pour détruire en 1 jour plus de 2500 taupes. — Le flacon de 50 centimes.
MILLET, pharmacien de 1^{er} d., RAMBOUILLET (S.-M.).
R. C. Rambouillet, 1.052

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succ^r

Constructeur

1, Rue Sainte-Catherine NANTES

Si la VIGNE vous intéresse, demandez la Brochure les HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS
Adressée gratuitement sur demande
Plants greffés — Producteurs directs
Boutures greffables
Portegreffes racinés
Collection variétés de table

ARBRES FRUITIERS
FORESTIERS et d'ORNEMENTS

E. LEMERLE "Le Lion-d'Or" NANTES
(Loire-Inférieure) - télé. 16.63
Brochure catalogue. Prix-courants franco sur demande
ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

VOITURES D'ENFANTS
OCCASIONS ET NEUVES
ACHAT - ÉCHANGE - RÉPARATIONS
MANGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

ALAMBIC COYAC - Nantes
14, rue Beausjour
— SON MODÈLE 1921 —
de plus en plus simplifié, se recommandant par son rendement et la qualité des eaux-de-vie fabriquées

LA PREMIÈRE MARQUE
30, Rue de Strasbourg - NANTES
Téléphone 12-10

Envoi du Catalogue sur demande
Ouverture - Réparations de tous Systèmes de Coffres-Forts

Tout le monde Peintre avec

la Peinture Bourey

PRÊTE A L'EMPLOI, SOLIDE & ÉCONOMIQUE
EN TOUTES NUANCES ET EN BOÎTES
DE TOUTES CONTENANCES

Depot à NANTES :
DROGUERIE MARTINETTY, 10, Quai du Port-Mallard

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudine, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES

O. PILLET, pharmacien — TÉLÉPHONE 9.08

DÉPÔT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
— BAISSÉ DE PRIX —

UNIVERSEL ENSACHEUR TRIQUET COÛTE 75 FR. FRANCO
RAPPORTE 20 FR. PAR JOUR
ÉTABLISSEMENTS TRIQUET & MOITGERON (S. & O.)
R. C. Corbeil 2.385. — M. Charles BERNARD, Représentant Régional, 66, boulevard Saint-Aignan, NANTES